

# Charte de à l'attention des membres actifs du village

## Intro

L'Atelier est géré sous la forme associative, subventionnée, politiquement neutre et confessionnellement indépendante. Les activités de l'Atelier se déclinent sur le mode du collectif et du bénévolat des encadrants. La gratuité est une valeur sur laquelle s'appuie l'Atelier afin de permettre un libre accès à toutes et tous. Seule une cotisation de membre et une participation au matériel, suivant les ateliers suivis, sont demandées.

L'Atelier du village se veut avant tout un lieu de **rencontres créatives**.

**Rencontres** définit le volet social et relationnel qui nous inspire les objectifs suivants :

- favoriser les rencontres intergénérationnelles et intervillageoises
- partager des moments conviviaux, joyeux et ludiques
- être à l'écoute des besoins, travailler sur le vivre ensemble, développer la cohésion sociale
- offrir des espaces d'accueil de créativité informelle en atelier libre
- être ouvert à des partenariats avec d'autres associations de la région
- accueillir les projets particuliers qui répondent aux objectifs de l'Atelier

**Créatives** définit le volet artistique du projet représenté par :

- la créativité sous toutes ses formes, le bien-être et l'expression libre
- la découverte des techniques diverses
- le plaisir de développer ses compétences créatives
- la transmission des connaissances et échanges de savoir-faire
- le développement des dimensions d'artisanat-recycling

## Membres actifs - MA (encadrants, responsables de l'atelier)

- MA est une personne motivée à proposer et/ou encadrer bénévolement des activités qui correspondent aux buts et valeurs de l'Atelier. Elle s'engage à veiller au bon fonctionnement de celui-ci. Après chaque atelier il/elle remplit le carnet de présences
- MA n'est pas tenu de disposer de compétences particulières, si ce n'est la volonté de partager son savoir-faire selon ses capacités personnelles et en respectant l'individualité des participants
- Pour devenir un MA il est fortement souhaité de fréquenter l'Atelier au moins à 3 reprises en tant que membre utilisateur pour se familiariser avec le lieu et son fonctionnement et faire connaissance des autres MA
- Les MA ont l'accès à l'atelier en dehors des heures d'ouverture, sous leur responsabilité et s'inscrivent dans le carnet des présences

## Communication - responsabilité

- Les propositions des activités sont communiquées au comité via le groupe WhatsApp, de préférence avant la fin du mois. Les ateliers qui se suivent seront programmés avec un battement de 30min pour permettre un rangement du précédent et l'installation du suivant
- MA s'engage et devient responsable de l'atelier qu'il a proposé, ouverture/fermeture, rangement de la clé en tenant secret son code
- L'atelier est mené dans une ambiance décontractée et bienveillante en permettant à tous les participants d'apporter le partage et la transmission généreuse de leurs connaissances qui contribue à l'intégration réussie des nouveaux venus et participe à développer nos pratiques et nos talents
- Les données pour la présentation des ateliers en ligne sont communiquées par MA au membre responsable de notre site
- Dans le cas d'impossibilité de tenir son engagement MA prévient le membre du comité désigné et participe à trouver une solution de remplacement

## Fonctionnement pratique de l'Atelier

L'Atelier est un espace collectif dont tous les membres actifs prennent soin.

Ceux-ci s'engagent à

- laisser l'Atelier propre à leur départ, ranger le matériel utilisé à sa place, débarrasser et nettoyer les tables
- ranger les ouvrages en attente (séchage etc) à leur place attribuée
- nettoyer la cuisine, ranger la vaisselle, vider le marc de la machine à café, laisser le matériel lavé à l'endroit dédié
- emporter les restes de nourriture rapidement périssable
- vider les poubelles le cas échéant
- tenir propre les toilettes collectives des arcades

Validé le 29 octobre 2024 par le comité de l'Atelier du village